

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2015 SALLE MULTIFONCTIONS DE PLOUGRAS

L'an deux mille quinze, le neuf décembre, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 18 heures à la salle multifonctions de Plougras. sous la présidence de M. André LUCAS..

Etaient présents: M.M LE ROLLAND, LE JEUNE (LANVELLEC), LE DAIN, (LOGUIVY-PLOUGRAS), LUCAS, DANIEL (PLESTIN LES GREVES), LE BREC, LE GUEUZIEC (PLOUARET), CALLAREC, LIRZIN (PLOUGRAS), BLANCHARD , GALLOU (PLOUMILLIAU), JACOB (PLOUNERIN), RIOU, (PLOUNEVEZ-MOEDEC), COENT(PLOUZELAMBRE), LE CORRE, MORVAN (PLUFUR), LAMBERT (PLUZUNET), DISSEZ (SAINT MICHEL EN GREVE) LE BONNIEC, LE RUE (TONQUEDEC), LANDOUAR, JACOB (TREDEZ-LOCQUEMEAU), GARNIER, TANGUY (TREDUDER), TANGUY, LANDOUAR (TREMEL) JOUON ,GARZUEL (LE VIEUX-MARCHE),

Absents: LE PERU, MERRIEN (CAVAN), RUBEUS (LOGUIVY-PLOUGRAS) LAVOLLOT, NAULET (PLOULEC'H), OMNES (PLOUNERIN), DIGUERHER (PLOUZELAMBRE), QUENAULT (PLUZUNET), PICHONNAT (ST MICHEL EN GREVE), LE BARBIER, MORVAN (TREGROM), LE MIGNOT(PLOUNEVEZ-MOEDEC).

Secrétaire de séance: TANGUY (TREDUDER).

Assistaient également à la réunion M.M : OLLIVAUX, KERLOUET, LE GOFF, HERVE, RICOTIER, LE GUEN, CARMES, BRIAND, LE CORRE et Mme THIEURMEL, agents du Syndicat.

M. le Président ouvre la séance en remerciant la commune de Plougras qui a mis à notre disposition la nouvelle salle multifonctions et il souligne que la commune de Plougras a fait le choix de faire toute sa voirie sur les 2 ou 3 premières d'ouverture de la centrale.

AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2016

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2016, les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur du quart des crédits ouverts en 2015, soit :

- Immobilisations corporelles (chapitre 21).....10.821.00€ maximum
- Opérations d'investissement (chapitre 45)222.500.00 € maximum

PROPOSITION TARIFAIRE 2016

M ; le Président propose une diminution de 5% des tarifs enrobé prestations EN1, EN2 et EN3.

Le comité syndical délibère et accepte les diminutions proposées ci-dessous et autorise l'application des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Proposition tarifaire 2016-					
DIMINUTION DE 5% des prestations d'enrobé EN1 et EN 2					
EN 3		Proposition 2016			
Prestations	Unité	Tarifs 2016	TVA	PU HT	TVA
P1 Main d'oeuvre	h	33.34 €	0	33.34 €	€
P2 Camion 19t	h	30.32 €	12	27.07 €	3.25 €
P3 Niveleuse	h	34.01 €	12	30.37 €	3.64 €
P4 Répandeuse	h	36.31 €	12	32.42 €	3.89 €
P5 Tracto-pelle	h	21.66 €	12	19.34 €	2.32 €
P6 Compacteur	h	17.71 €	12	15.81 €	1.90 €
P7 Finisseur	h	34.67 €	12	30.96 €	3.71 €
P8 Tracteur agricole remorque	h	23.66 €	12	21.13 €	2.54 €
P9 Tracteur épareuse	h	29.58 €	12	26.41 €	3.17 €
P10 Tracteur semi-remorque	h	53.08 €	12	47.39 €	5.69 €
P11 Point à temps	J	137.88 €	20	114.90 €	22.98 €
P12 Fourniture émulsion	t	716.10 €	20	596.75 €	119.35 €
P13 Pelle à pneus	h	55.00 €	12	49.11 €	5.89 €
P14 Réception plaquettes (gerbage)	t	4.08 €	10	3.71 €	0.37 €
P15- livraison de plaquettes de bois	t	18.81 €	10	17.10 €	1.71 €
Terrassement					
T1 Terrassement de talus avec évacuation	ml	14.82 €	9	13.60 €	1.22 €
T2 Terrassement de talus sans évacuation	ml	8.35 €	9	7.66 €	0.69 €
T3 Terrassement en déblai avec évacuation	m3	7.49 €	9	6.87 €	0.62 €
T4 Terrassement en déblai sans évacuation	m ³	4.59 €	9	4.21 €	0.38 €
T5 Décaissement pour élargissement	m ³	12.17 €	9	11.17 €	1.00 €
T6 Décaissement de trottoirs	m ²	3.02 €	9	2.77 €	0.25 €
T7 Création de fossé avec évacuation	ml	2.30 €	9	2.11 €	0.19 €
T8 Création de fossé sans évacuation	ml	1.11 €	9	1.02 €	0.09 €
T9 Curage de fossé avec évacuation	ml	1.85 €	9	1.70 €	0.15 €
T10 Curage de fossé sans évacuation	ml	0.83 €	9	0.76 €	0.07 €
T11 Réglage de fond de forme sur chaussée	m ²	1.26 €	9	1.16 €	0.10 €
T12 Réglage de fond de forme sur trottoirs	m ²	1.34 €	9	1.23 €	0.11 €
T13 Préparation de chaussée sur voie communale	ml	1.07 €	9	0.98 €	0.09 €
T14 Préparation de chaussée en zone urbanisée	m ²	2.19 €	9	2.01 €	0.18 €
T15 Dépose de bordures	ml	5.28 €	9	4.84 €	0.44 €
T16 Sciage d'enrobé	ml	3.03 €	9	2.78 €	0.25 €
T 17 Rabotage	m ²	5.29 €	9	4.85 €	0.44 €
T18 Engravure	ml	26.38 €	9	24.20 €	2.18 €
T 19 Fet MO Géotextile	m ²	2.44 €	9	2.24 €	0.20 €
Empierrement					
E1 F et MO de déchets de carrière	t	16.39 €	16	14.13 €	2.26 €
E2 F et MO de sable de carrière	t	24.86 €	16	21.43 €	3.43 €
E3 F et MO de 0/30 ou 0/80	t	19.54 €	16	16.84 €	2.70 €
E4 F et MO de 0/31.5	t	21.23 €	16	18.30 €	2.93 €

E6 F et MO de 14/20	t	25.53 €	16	22.01 €	3.52 €
E7 F et MO de 20/40	t	21.23 €	16	18.30 €	2.93 €
E8 Fet MO de sable ciment	m ²	19.18 €	16	16.53 €	2.65 €
E9 F et MO de GNT0/14 beige	t	19.32 €	16	16.66 €	2.66 €
E10 Fet MO de GNTA 0/10 beige	t	24.72 €	16	21.31 €	3.41 €
Goudronnage					
G1 Imprégnation monocouche	m ²	1.58 €	14	1.39 €	0.19 €
G2 Imprégnation bicouche	m ²	4.59 €	14	4.03 €	0.56 €
G3 Semi-pénétration bicouche	m ²	5.21 €	14	4.57 €	0.64 €
G4 Exécution d'un voile	m ²	0.39 €	14	0.34 €	0.05 €
G5 Sablage sur voile	m ²	0.47 €	14	0.41 €	0.06 €
G6 Gravillonnage en 2/4 sur voile	m ²	0.21 €	14	0.18 €	0.03 €
G7 Exécution d'un enduit superficiel	m ²	2.87 €	14	2.52 €	0.35 €
G8 reprise de chaussée en bicouche	m ²	7.84 €	14	6.88 €	0.96 €
G9 point à temps	j	1 772.84 €	8	1 641.52 €	131.32 €
Enrobé					
EN1 Béton bitumineux mince 0/10	t	70.09 €	17	59.91 €	10.18 €
EN2 Béton semi grenu 0/10	t	70.09 €	17	59.91 €	10.18 €
EN3 Grave bitume 0/14	t	67.28 €	17	57.50 €	9.78 €
EN4 Enrobé de trottoir	t	157.45 €	8	145.79 €	11.66 €
EN5 Fourniture d'Enrobé à chaud	t	41.29 €	20	34.41 €	6.88 €
Construction de réseaux					
C1 Busage sous chaussée ou zone urbanisée Ø 250 Ø 300	ml	34.07 €	9	31.26 €	2.81 €
C2 Busage en entrée de champs Ø 250 Ø 300	ml	18.01 €	9	16.52 €	1.49 €
C3 Busage sous chaussée ou en zone urbanisée Ø 400	ml	36.05 €	9	33.07 €	2.98 €
C4 Busage en entrée de champs Ø400	ml	38.11 €	9	34.96 €	3.15 €
CA6 Busage sous chaussée ou en zone urbanisée Ø 500	ml	43.63 €	9	40.03 €	3.60 €
CA5 Construction de drains	ml	20.50 €	9	18.81 €	1.69 €
CA7-Branchements de gouttière	u	82.80 €	9	75.96 €	6.84 €
CA8-Raccordement sur réseau	u	215.39 €	9	197.61 €	17.78 €
Maçonnerie					
M1 Construction de regard 50x50	u	401.04 €	9	367.93 €	33.11 €
M2 Construction de regards gouttières	u	162.71 €	9	149.28 €	13.43 €
M3 Construction de regard de visite Ø 1000	u	941.78 €	9	864.02 €	77.76 €
M4 Pose de bordures ou de caniveaux	ml	32.34 €	9	29.67 €	2.67 €
M5 Confection de tête de buse en béton	u	211.13 €	9	193.70 €	17.43 €
M6 Pose bordures pavés	ml	43.23 €	6.6	40.55 €	2.68 €
M7 Pose de Caniveaux granit 4rangs	ml	58.26 €	7.6	54.14 €	4.12 €
M8 Pavage	m ²	204.90 €	8	189.72 €	15.18 €
M9 Raccordement sur réseau	u	215.39 €	9	197.61 €	17.78 €
M10 Four et pose de pavé écodrains gris20/20	m ²	58.53 €	9	53.70 €	4.83 €
M11 Four et pose de pavé écodrains coul 20/20	m ²	74.73 €	9	68.56 €	6.17 €
Remise à niveau					
R1 Mise à niveau de Bouche à clé ou de branchement EU	u	49.57 €	9	45.48 €	4.09 €
R2 Mise à niveau de regards ou de bouches d'égout	u	205.70 €	9	188.72 €	16.98 €
R3 Remise à niveau de chambre F.Télécom	u	299.72 €	9	274.97 €	24.75 €
R4 Regards EU ET EP enduits spéciaux	u	400.00 €	9	366.97 €	33.03 €
Bordures					
B1 Bordure A2 Classe T NF en 13/40	ml	7.88 €	20	6.57 €	1.31 €
B2 Bordure A 2 Classe U Mt d'Arrée	ml	10.69 €	20	8.91 €	1.78 €

B4Bordure I 1L Classe U NF en13/40 Mt d'Arrée	ml	15.37 €	20	12.81 €	2.56 €
B5Bordure I 1L ClasseU en NF 13/40 lisse	ml	13.91 €	20	11.59 €	2.32 €
B6Bordure T2Basse Classe U Mt d'Arrée	ml	17.92 €	20	14.93 €	2.99 €
B7Bordure T2 Basse Classe U NF en 13/40	ml	14.94 €	20	12.45 €	2.49 €
B8 Bordure T2 Granit	ml	34.61 €	20	28.84 €	5.77 €
B9Bordure T2 basse Classe T NF en 13/40	ml	15.00 €	20	12.50 €	2.50 €
B10Bordure T2 haute Classe T NF en 13/40	ml	8.30 €	20	6.92 €	1.38 €
B11Bordure T2 haute Classe U NF en 13/40	ml	11.31 €	20	9.43 €	1.89 €
B12Bordure T2 haute Classe U NF en 13/40	ml	11.91 €	20	9.93 €	1.99 €
B13Bordure granit 14x22	ml	36.26 €	20	30.22 €	6.04 €
B14Bordure P1 Classe U NF en 13/40	ml	5.45 €	20	4.54 €	0.91 €
Caniveau					
CA1Caniveau CC1 400 classe U NF en 13/40	ml	16.34 €	20	13.62 €	2.72 €
CA2Caniveau CC1 400 classe T NF en 13/40	ml	10.39 €	20	8.66 €	1.73 €
CA3Caniveau Grille fonte 100mm CI 250	ml	145.11 €	20	120.93 €	24.19 €
C4Caniveau Grille fonte 200mm	ml	195.11 €	20	162.59 €	32.52 €
C5Caniveau résine avec grille galva 100mm	ml	65.40 €	20	54.50 €	10.90 €
Fourniture					
F1Réhausse de bouche à clé	u	18.21 €	20	15.18 €	3.04 €
F2Grille avaloir Type A C 250 NF	u	185.00 €	20	154.17 €	30.83 €
F3 Grille avaloir Type T C250 NF	u	226.00 €	20	188.33 €	37.67 €
F4Grille P 500	u	102.90 €	20	85.75 €	17.15 €
Location					
L1Location d'un brise roche	h	180.40 €	20	150.33 €	30.07 €
L2Location d'un camion 26T avec chauffeur	h	75.76 €	20	63.13 €	12.63 €
L3Location d'une balayeuse aspiratrice	j	1 272.36 €	20	1 060.30 €	212.06 €
L4Location d'une raboteuse	j	2 533.68 €	20	2 111.40 €	422.28 €
L5Location feux tricolores	j	91.52 €	20	76.27 €	15.25 €
L6Location de scie à sol	j	103.10 €	20	85.92 €	17.18 €
L7Location pelle à chenilles avec chauffeur	h	117.40 €	20	97.83 €	19.57 €
L8Transfert d'un engin sur porte char	f	275.00 €	20	229.17 €	45.83 €
Buses					
B1Grille plate 40x40	u	56.38 €	20	46.98 €	9.40 €
B2Grille plate 50x50	u	93.22 €	20	77.68 €	15.54 €
B3Béton	m3	139.50 €	20	116.25 €	23.25 €
B4Coude D80	u	6.63 €	20	5.53 €	1.11 €
B5PVC CR8 D200	ml	9.62 €	20	8.02 €	1.60 €
B6PVC Annelé D215	ml	12.20 €	20	10.17 €	2.03 €
B7PVC Annelé D300 CR8 NF	ml	18.40 €	20	15.33 €	3.07 €
B8 PVC Annelé D400 CR8 NF	ml	32.38 €	20	26.98 €	5.40 €
B9PVC Annelé D500 CR8 NF	ml	54.96 €	20	45.80 €	9.16 €
B10PVC Annelé D600 CR8 NF	ml	63.48 €	20	52.90 €	10.58 €
Peinture					
EF1 Effaçage peinture existante	m²	24.75 €	10	22.50 €	2.25 €
PEI1 Pr2marquage section courante	ml	0.20 €	10	0.18 €	0.02 €
PEI2Prémarquage point singuliers	ml	0.60 €	10	0.55 €	0.05 €
PEI3Bande 10cm	ml	0.60 €	10	0.55 €	0.05 €
PEI4Bande 12cm	ml	0.70 €	10	0.64 €	0.06 €
PEI5Bande 15cm	ml	0.80 €	10	0.73 €	0.07 €

PEI6Stop	m ²	10.00 €	10	9.09 €	0.91 €
PEI7Cédez le passage	m ²	10.00 €	10	9.09 €	0.91 €
PEI8Passage piétons	m ²	10.00 €	10	9.09 €	0.91 €
PEI9Marquage axe droit	u	18.00 €	10	16.36 €	1.64 €
PEI10Zébras	m ²	10.00 €	10	9.09 €	0.91 €
PEI11Grand idéogramme (format supérieur à 50x50)	u	30.00 €	10	27.27 €	2.73 €
PEI12Ilot ou bordures	m ²	10.00 €	10	9.09 €	0.91 €
PEI13Dents de requin	m ²	10.00 €	10	9.09 €	0.91 €
PEI14Petitidéogramme(format inférieur ou égal à 50x50)	u	20.00 €	10	18.18 €	1.82 €
PEI15Flèche bidirectionnelle	u	23.00 €	10	20.91 €	2.09 €
PEI16Divers travaux de peinture de couleur	m ²	25.00 €	10	22.73 €	2.27 €
PEI17Lettre ou chiffre 30cm peinture blanche	u	5.00 €	10	4.55 €	0.45 €
PEI18Lettre ou chiffre 30cm peinture couleur	u	7.00 €	10	6.36 €	0.64 €
RE1Stop résine	m ²	35.00 €	10	31.82 €	3.18 €
RE2Cédez le passage résine	m ²	35.00 €	10	31.82 €	3.18 €
RE3Passage piétons résine	m ²	35.00 €	10	31.82 €	3.18 €
RE4Dents de requin résine	m ²	35.00 €	10	31.82 €	3.18 €
RE5Grand idéogramme (format supérieur à 50x50)	u	80.00 €	10	72.73 €	7.27 €
RE6Petit idéogramme (format inférieur ou égal à 50x50)	u	50.00 €	10	45.45 €	4.55 €
RE7Bandes podotactiles	m ²	90.00 €	10	81.82 €	8.18 €
RE8Résine gravillonnée	m ²	90.00 €	10	81.82 €	8.18 €
RE9 Résine de couleur	m ²	46.00 €	10	41.82 €	4.18 €

les fournitures seront facturées aux prix obtenus dans les consultations majorés de 15%

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Président rappelle que par délibération du Conseil en date du 19 novembre 2014 la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose :

- ✓ que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Le Comité, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du Centre de Gestion

Décide à l'unanimité :

✓ Article 1

D'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

Et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion suivant les modalités suivantes :

➤ **Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	6,50 %
Accident de service/Maladie professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	

➤ **Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1,40 %
Accident de service/Maladie professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise	

Les contributions correspondantes sont versées au courtier chargé du portage du contrat sur la base d'un appel de cotisation adressé à la collectivité.

✓ Article 2

En application de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif susvisée, conclue avec le CDG 22, la contribution, pour le traitement administratif des sinistres, fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution⁽¹⁾ est fixée à un pourcentage des masses salariales⁽²⁾ couvertes pour les garanties souscrites : 0,30 % pour les agents CNRACL et 0.07 % pour les agents IRCANTEC.

✓ Article 3

Le Comité Syndical autorise le Président ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer toutes conventions ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion.

DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION

Le Président :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- VU l'avis de principe du Comité Technique en date du 13 novembre 2015.

Le Président,

Explique à l'Assemblée le nouveau dispositif d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

Les décrets susvisés stipulent que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu. Il porte sur les thèmes suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service
- La manière de servir du fonctionnaire,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré

- D E C I D E -

Article 1 :

D'évaluer les agents à compter de l'année 2015, sur la base des 4 grands axes d'évaluation définis par le décret :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

Ces derniers méritent d'être précisés par des critères plus concrets pour tenir compte de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités.

Le Président propose d'apprécier la valeur professionnelle des agents au terme de l'entretien sur la base :
des critères retenus par le CT Départemental et appliqués en fonction des types d'emplois

Critères d'évaluation Typologie d'emplois	Résultats professionnels	Compétences professionnelles et techniques	Qualités relationnelles	Capacités d'encadrement ou à exercer des fonctions supérieures
Poste à responsabilité, avec fonction d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des consignes et procédures • Fiabilité, qualité du travail effectué • Respect des délais et des échéances • Disponibilité, implication • Organisation de son travail, rigueur, méthode et priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du métier • Connaissance de l'environnement professionnel • Autonomie • Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe, aptitude à coopérer • Respect des valeurs liées à la mission de service public • Discrétion, réserve • Souci, et aptitude à faire circuler l'information • Diplomatie, écoute et médiation 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative, force de proposition • Priorisation, prise de décision • Capacité à transmettre sa compétence et à former • Aptitude à alerter et rendre compte • Capacité à déléguer
Poste sur des missions encadrées et ou à caractère répétitif	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des consignes et procédures • Respect des horaires • Fiabilité, qualité du travail effectué • Respect des délais et des échéances 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du métier • Maîtrise des outils de travail et de leur évolution • Connaissance de l'environnement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe, aptitude à coopérer • Respect des valeurs liées à la mission de service public • Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à transmettre sa compétence et à former • Aptitude à alerter et rendre compte

MARCHE FOURNITURE, TRANSPORT ET LIVRAISON DE BITUME PURS 70/100 ET 50/70

VU, le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33,57 à 59 et 77,
 CONSIDERANT que le marché actuel prend fin en janvier 2016, il est proposé de relancer par appel d'offres ouvert un marché à bons de commandes sur 1 an,
 Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide:

- d'autoriser M. le Président à lancer la consultation par appel d'offres ouvert pour la fourniture, transport et livraison de bitumes purs 70/100,
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et tous les documents s'y afférent.

De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 article 458101

MARCHE FOURNITURE ET TRANSPORT DE CARBURANT

Considérant qu'il est nécessaire de relancer le marché à bons de commande pour la fourniture et transport de carburant,
 Considérant qu'il convient de lancer un appel d'offre ouvert pour la fourniture et transport de granulats,
 Considérant que le montant annuel estimé est inférieur à 207.000 euros HT

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide:
D'accepter le mode de passation de ce marché, soit la procédure adaptée article 28 du CMP,
D'autoriser M. le Président à lancer l'avis d'appel public à concurrence
D'autoriser M. le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier
De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets concernés –article 60622

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR

Le Président présente le courrier de M. le Préfet en date du 13 octobre 2015, concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor et évoque l'avis à transmettre avant le 15 décembre 2015.

Le comité syndical à l'unanimité prend acte et émet les réserves suivantes :

- le Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret apporte un service public de qualité aux 20 communes adhérentes des Cantons de Plestin Les Grèves, Plouaret et les communes de Cavan et Ploulec'h, le Syndicat de voirie de ce fait est concerné par le schéma de rationalisation de M. le Préfet.
- le Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret souhaite exercer les mêmes prestations celles-ci sont appréciées de nos communes membres.
- La production d'enrobé se fait depuis 2001 et nos collectivités ont très bien apprécié cette nouvelle technique.
- le syndicat a son autonomie financière depuis sa création en 1936 et les tarifs pratiqués sont très compétitifs par rapport aux tarifs du secteur privé.
- les communes adhérentes disposent d'un outil de travail unique en France : c'est la centrale d'enrobé un outil très performant à ce jour.

QUESTION DIVERSE

M. le Président présente à l'assemblée les 2 agents recrutés en avril : M. LE GOFF Frédéric Agent Stagiaire et M. RICOTIER Moran emploi CAE.

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir salué l'assemblée M. le Président lève la séance à 20h.

Le Président,
A. LUCAS



**SYNDICAT DE VOIRIE
DE PLESTIN-PLOUARET**
6 rue Poul Scornet - BP07
22310 PLESTIN LES GRÈVES
Tél : 02 96 46 39 43 - Fax : 02 96 35 04 81
e-mail : svplestinplouaret@wanadoo.fr